



Motion conseil d'école extraordinaire du 10 Mars 2023

Ecole du Rif Rouge à Saint Nazaire en Royans

Le conseil d'école réuni ce jour à la demande des élus de la municipalité et des représentants des parents d'élèves s'oppose à la fermeture d'une classe dans l'école.

D'une part, la municipalité de Saint Nazaire s'est engagée durant son mandat à faire des « jeunes » une de ses priorités.

A cet effet, et pour rendre son école plus attractive, la municipalité a fait construire un « city stade » avec des infrastructures spécifiques permettant à l'école de faire des sports collectifs ainsi que de l'athlétisme dans l'objectif de pouvoir répondre au mieux aux programmes des cycles 1 à 3 de notre école.

Elle s'est engagée aussi dans une dynamique éco-responsable avec une alimentation équilibrée, bio et en circuit court. S'ajoute à cela la lutte contre le gaspillage ainsi que le compostage des aliments dans l'objectif de faire de nos enfants de futurs écocitoyens responsables.

La municipalité se pose aussi la question du droit aux dérogations pour les enfants des communes limitrophes. Elle a décidé de ne pas augmenter ses frais de scolarité afin de « récupérer » les enfants qui devraient, normalement, être scolarisés dans notre commune.

D'autre part, avec une classe en moins l'an prochain, les 3 classes seront composées de 3 niveaux :

Cela engendrera, pour commencer, non seulement une augmentation des effectifs dans toutes les classes, mais aussi une dégradation des conditions de travail, tant pour nos enfants que pour les enseignantes.

En amputant l'école du Rif Rouge d'une classe, c'est tout le fonctionnement de notre école communale qui se verra perturbé.

- Pour commencer, une classe unique de maternelle de 24 élèves allant de la petite section à la grande section. Impliquant ainsi une plus grande hétérogénéité des élèves. En effet, entre les petites sections qui ne sont pas autonomes (et avec une motricité fine à développer et qui requiert beaucoup d'attention) et les grandes sections qui devront commencer les apprentissages de la lecture et du calcul dans une classe plus bruyante et moins propice au travail.

Sans compter, pour la municipalité, la fermeture d'un poste d'une faisant-fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en grande section. Cette mesure impacte autant l'école que la municipalité !

- Quant aux élèves de Cours Préparatoire, eux aussi se retrouveront dans une classe à triple niveau. Ce qui va à l'encontre des réformes Blanquer qui devaient se traduire par des classes de CP à effectifs réduits pour s'assurer que le « lire et compter » devienne une priorité nationale. Cette fermeture de classe, c'est aussi la perte du poste actuel de l'enseignante de grande section – CP, fraîchement arrivée dans la commune (2 ans), et qui devra de nouveau subir les rouages des mutations dans un contexte social et familial difficile.
- Pour poursuivre sur les aberrations des classes à triple niveau, les élèves de CE2 devront être répartis dans deux classes, celle des CP – CE1 et celle des CM1 – CM2. Cela induira forcément des

groupes de niveaux afin que les CM1 et CM2 restent armés pour le collège ainsi que le problème des CP sus-cité. D'autant plus, que les enseignants du collège de proximité constatent encore aujourd'hui une grande hétérogénéité des niveaux en 6^{ème} à la suite des différentes périodes de confinement, faisant apparaître une inégalité des chances, voire une injustice sociale ! On peut alors aussi se poser la question de la compétition entre les enfants de CE2 (selon leur affectation dans telle ou telle classe). Quel ravage sera-t-il à prévoir sur l'estime de soi pour ces enfants souvent sans filtres à leurs âges?

- Autres conséquences... Alors que l'Education Nationale prône la stabilité des équipes aux seins des EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement), elle fait fi des écoles publiques, où l'école inclusive demande une plus grande souplesse des professeurs des écoles dans l'obligation d'accueillir des élèves à profils particuliers. Et malheureusement, l'école du rif rouge ne déroge pas à cette règle.
- Pour finir, la directrice perdra sa journée de décharge lui permettant de traiter les dossiers administratifs des élèves, faire le lien avec la mairie de la commune pour des besoins particuliers de fonctionnement de son école, mais aussi de préparer et mener à bien les projets de l'école. On ne peut que se douter que sa mission de directrice ne changera pas pour autant, mais qu'elle devra prendre sur son temps personnel pour pouvoir poursuivre correctement le travail dans lequel elle s'est engagée.

Pour toutes ces raisons, le conseil d'école demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'annuler cette décision.




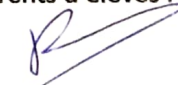
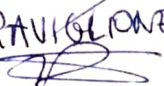

Votée à : *Saint-Nazaire - en - Royans*

Le : *10/03/23*

Pour : *3*

Contre : *0*

Abstention : *1*

<p>Le président du conseil d'école :</p> <p><i>Solenne DA FONSECA</i> la directrice</p>  <p>attestant de la présentation de la motion en conseil d'école (non votante)</p>	<p>Les représentants de la commune :</p> <p><i>Adjointe en charge de la commission Ecole : LONGUET F.</i></p>  <p><i>Conseillère municipale BREYTON P</i></p>  <p><i>Coordinatrice des services communaux de l'école - <u>Chassagné</u> -</i></p>	<p>Les représentant des parents d'élèves :</p> <p><i>François Albert :</i> </p> <p><i>Stéphanie RAUJOLONE :</i> </p> <p><i>Sandra FERNANDES</i> </p>
---	---	---